

Pièce 9

SCP

Christian MATHIEU
Christophe NEYROUD

Huissiers de Justice Associés

3, Boulevard Thiers
04000 DIGNE-LES-BAINS

☎ : 04 92 31 31 75

☎ : 04 92 32 08 78

✉ : contact@huissieralpes.fr



Paiement par CB sécurisé par
téléphone ou en ligne sur
www.huissieralpes.fr



ou par virement sur notre compte C.D.C.
BAN : FR38 4003 1000 0100 0016 5201 R57

Dossier suivi par :

ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE
EXPEDITION



COMMANDEMENT AUX FINS DE SAISIE VENTE

Article R221-1 du Code des Procédures Civiles d'Exécution

L'AN DEUX MILLE VINGT et le VINGT CINQ NOVEMBRE

Société Civile Professionnelle, Christian MATHIEU et Christophe NEYROUD, Huissiers de justice Associés, à résidence de DIGNE LES BAINS (04000), y demeurant 3, boulevard Thiers, par l'un d'eux soussigné,

RAPPELLE ET SIGNIFIE A :

Monsieur FAVRE Julien
né le 18 décembre 1988 à DIGNE LES BAINS
15 Chemin de Sarraïosc

04200 SISTERON
Où étant et parlant à comme il est dit en fin d'acte

A LA DEMANDE DE

L'URSSAF PROVENCE-ALPES COTE D'AZUR prise en la personne de son Directeur en exercice et dont le siège social est situé au 20 avenue Viton - 13299 MARSEILLE Cedex 20, agissant en vertu de l'article 15 de la loi n°2017-1836 du 30 décembre 2017 qui acte la suppression juridique du RSI et le transfert du recouvrement des cotisations et contributions sociales personnelles des travailleurs indépendants aux URSSAF

Élisant domicile en mon étude,

EN VERTU DE

1. Une contrainte délivrée par le Directeur de l'organisme requérant en date du 11/12/2017
Dossier : 46488 Nature de créance : 4E TRIM 16 1ER TRIM 17 2E TRIM 17
Références : 93700000206041488100627216940068
2. Une contrainte délivrée par le Directeur de l'organisme requérant en date du 12/04/2018
Dossier : 48441 Nature de créance : 3E TRIM 17 4E TRIM 17
Références : 93700000206041488100631853750068
3. Une contrainte délivrée par le Directeur de l'organisme requérant en date du 31/07/2018
Dossier : 50178 Nature de créance : 1ER TRIM 18
Références : 93700000206041488100636914800068
4. Une contrainte délivrée par le Directeur de l'organisme requérant en date du 21/01/2019
Dossier : 52891 Nature de créance : 2E TRIM 18
Références : 93700000206041488100638654790068
5. Une contrainte délivrée par le Directeur de l'organisme requérant en date du 19/04/2019
Dossier : 54148 Nature de créance : 3E TRIM 18 4E TRIM 18
Références : 93700000206041488100641929030068
6. Une contrainte délivrée par le Directeur de l'organisme requérant en date du 17/01/2020
Dossier : 57870 Nature de créance : 1ER TRIM 19 2E TRIM 19
Références : 93700000206041488100645768940068
7. Une contrainte décernée par le Directeur de l'organisme requérant en date du 03/03/2020
Dossier : 59244 Nature de créance : 3E TRIM 19
Références : 93700000206041488100649643070068

précédemment signifié, et à ce jour définitif.

JE VOUS FAIS COMMANDEMENT DE PAYER LES SOMMES SUIVANTES, (dont le détail vous est fourni ci-après) :

Dossier : 46488

♦ PRINCIPAL CREANCE	3605,00
♦ MAJORATIONS DE RETARD	249,00
♦ FRAIS DE PROCEDURE	565,91
♦ Emolument A444-31	17,17
♦ Versements effectués	-200,00
Total dossier 46488	4237,08

Dossier : 48441

♦ PRINCIPAL CREANCE	1377,00
♦ MAJORATIONS DE RETARD	73,00
♦ FRAIS DE PROCEDURE	72,58
♦ Emolument A444-31	85,90
♦ D.E.P. du présent acte (41,89 H.T.)	-50,27
Total dossier 48441	1558,21

Dossier : 50178

♦ PRINCIPAL CREANCE	563,00
♦ MAJORATIONS DE RETARD	43,00
♦ FRAIS DE PROCEDURE	41,69
♦ Emolument A444-31	51,23
♦ D.E.P. du présent acte (25,67 H.T.)	-30,80
Total dossier 50178	668,12

Dossier : 52891

♦ PRINCIPAL CREANCE	792,00
♦ MAJORATIONS DE RETARD	43,00
♦ FRAIS DE PROCEDURE	41,79
♦ Emolument A444-31	60,73
♦ D.E.P. du présent acte (32,12 H.T.)	-38,54
Total dossier 52891	898,98

Dossier : 54148

♦ PRINCIPAL CREANCE	1932,00
♦ MAJORATIONS DE RETARD	100,00
♦ FRAIS DE PROCEDURE	70,98
♦ Emolument A444-31	90,73
♦ D.E.P. du présent acte (50,09 H.T.)	-60,11
Total dossier 54148	2133,60

Dossier : 57870

♦ PRINCIPAL CREANCE	1782,00
♦ MAJORATIONS DE RETARD	92,00
♦ FRAIS DE PROCEDURE	72,68
♦ Emolument A444-31	90,18
♦ D.E.P. du présent acte (47,86 H.T.)	-57,43
Total dossier 57870	1979,43

Dossier : 59244

* COTISATIONS	754,00
* FRAIS DE PROCEDURE	41,14
* Emolument A444-31	57,42
* D.E.P. du présent acte (29,84 H.T.)	-35,81
Total dossier 59244	816,75

* Coût de l'acte ttc 332,13

SOLDE A PAYER en Euros**12 624,30****TRES IMPORTANT**

Faute par vous de vous acquitter des sommes ci-dessus mentionnées, sauf à parfaire ou à diminuer, vous pourrez y être contraint par la SAISIE-VENTE de vos biens meubles à l'expiration d'un délai de HUIT JOURS à compter de la date du présent acte.

Me Christophe NEYROUD

SCP

Christian MATHIEU
Christophe NEYROUD

Huissiers de Justice Associés

3, Boulevard Thiers
04000 DIGNE-LES-BAINS

Tél : 04 92 31 31 75

Fax : 04 92 32 08 78

✉ : contact@huissieralpes.fr

Paiement par CB sécurisé par
 téléphone ou en ligne sur
www.huissieralpes.fr



ou par virement sur notre compte C.D.C.
 IBAN : FR38 4003 1000 0100 0016 5201 R97

ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

COUT ACTE

EMOLUMENT ART. R444-3	40,76
D.E.P.	
Art. A444.15	227,47
VACATION	
TRANSPORT	7,67
H.T.	275,90
TVA 20,00%	55,18
TAXE FORFAITAIRE	
Art. 302 bis Y CGI	
FRAIS POSTAUX	1,05
DEBOURS	
T.T.C.	332,13



MODALITES DE REMISE DE L'ACTE

CDT FINS SAISIE VTE +535E CAISSE (ACT.GR)

(REMISE DEPOT ETUDE PERSONNE PHYSIQUE)

L'An DEUX MILLE VINGT le VINGT CINQ NOVEMBRE

A LA DEMANDE DE :

L'URSSAF PROVENCE-ALPES COTE D'AZUR prise en la personne de son Directeur en exercice et dont le siège social est situé au 20 avenue Viton - 13299 MARSEILLE Cedex 20, agissant en vertu de l'article 15 de la loi n°2017-1836 du 30 décembre 2017 qui acte la suppression juridique du RSI et le transfert du recouvrement des cotisations et contributions sociales personnelles des travailleurs indépendants aux URSSAF

SIGNIFIE A

Monsieur FAVRE Julien
 15 Chemin de Sarrabosc
 04200 SISTERON

Cet acte a été remis par Clerc assermenté dans les conditions ci-dessous indiquées, et suivant les déclarations qui lui ont été faites.

Au domicile du destinataire dont la certitude est caractérisée par les éléments suivants :
 le nom du destinataire sur la boîte aux lettres
 confirmation du voisinage

La signification à la personne même du destinataire de l'acte s'avérant impossible pour les raisons :
 personne n'a répondu à mes appels

N'ayant trouvé au domicile du signifié aucune personne susceptible de recevoir la copie de l'acte ou de me renseigner, et n'ayant pu rencontrer le signifié sur son lieu de travail, cet acte a été déposé en notre Etude sous enveloppe fermée, ne comportant d'autres indications que d'un côté le nom et l'adresse du destinataire de l'acte, et de l'autre côté le cachet de mon Etude apposé sur la fermeture du pli.

Un avis de passage daté de ce jour, mentionnant la nature de l'acte, le nom du requérant a été laissé au domicile du signifié conformément à l'article 656 du Code de Procédure Civile.

La lettre prévue par l'article 658 du Code de Procédure Civile contenant copie de l'acte de signification a été adressée le jour même ou au plus tard le premier jour ouvrable.

La copie du présent acte comporte 3 feuilles.

Visa de l'Huissier de Justice des mentions relatives à la signification

Me Christophe NEYROUD

